



Mesures d'anticipation et conduite à tenir en cas de crise

1. Introduction, généralités

L'une des fonctions normales d'une représentation est d'attirer l'attention sur les dangers possibles et les mesures d'anticipation à prendre à cet égard. La présente fiche n'a pas été préparée en réponse à un problème de sécurité nouveau, c'est simplement un guide des précautions nécessaires à prendre en tout temps. Vous serez spécifiquement informé, si le cas se présente, de toute modification de la situation ayant un impact sur votre sécurité.

En République dominicaine, les principaux dangers possibles sont les ouragans, les orages tropicaux avec des conséquences d'inondations, les tremblements de terre et éventuellement une grève générale avec désordres politiques.

Vous trouverez dans les conseils aux voyageurs du DFAE (www.dfae.admin.ch/voyages) une appréciation à jour de la sécurité. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser à tout moment à la représentation.

La présente fiche vous indique comment vous préparer à l'éventualité d'une crise, et comment vous conduire en situation de crise. Pour toute autre question portant sur la vie à l'étranger, nous vous conseillons de consulter les brochures *Qui veut voyager loin ménage sa monture* (www.dfae.admin.ch/travel/broch_f.html) et *Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger* (www.eda.admin.ch/eda/f/home/traliv/living.html) que vous pourrez vous procurer à la représentation ou télécharger sur l'Internet. Vous trouverez aussi sur ces pages Internet d'autres fiches et indications utiles.

La représentation dispose d'agents de liaison qui font office de traits d'union entre les ressortissants suisses et la représentation en cas de crise. La représentation ne dispose que de moyens limités d'assistance en situation de crise. Il est donc très important que vous assumiez la responsabilité de vous-même et des vôtres, et preniez vos précautions.

2. Mesures d'anticipation de crise

Assurez-vous que vous disposez en permanence des articles suivants pour les cas d'urgence, dans la mesure où cela est possible et suffisant :

- documents de voyage en cours de validité (il peut falloir jusqu'à 40 jours pour obtenir un passeport), si nécessaire permis de conduire et papiers du véhicule, permis de séjour, cedula, visas d'entrée en cours de validité et certificats de vaccination pour le pays de destination, autres documents importants ;
- réserve d'argent liquide et de devises, cartes de crédit, cartes bancaires ;
- liste de numéros de téléphone et données importantes (parents et amis, représentation, agents de liaison, police, pompier, ambulance, médecin, numéros de passeport, de compte, de carte de crédit, d'AVS et de police d'assurance, groupe sanguin, etc.) ;
- réserves d'eau, de nourriture (avec réchaud), de carburant et des médicaments dont vous avez impérativement besoin ;
- trousse à pharmacie (antibiotiques et analgésiques) ;
- radio (à ondes courtes) et lampe de poche à piles, avec piles de rechange ;
- téléphone portable, avec batterie chargée ou chargeur non raccordé au secteur et un crédit suffisant ;
- la présente fiche.

Embajada de Suiza
Av. Jiménez Moya 71
(Churchill esq. D. Arias)
2do piso
Santo Domingo

Tel. + (1) 809 533 37 81
Fax + (1) 809 532 37 81
E-Mail sdd.vertretung@eda.admin.ch
Internet www.eda.admin.ch/santodomingo

Vous pouvez réduire les risques de dommages en prenant quelques mesures anticipées :

- faites vérifier que votre logement, son équipement et ses installations sont à l'épreuve des tremblements de terre, des incendies, des inondations et des tempêtes, et faites-y poser des détecteurs d'incendie ;
- protégez les murs, les portes et les fenêtres contre les effractions, et abonnez-vous le cas échéant à une société de gardiennage ;
- convenez avec votre famille d'un point de rencontre au cas où vous ne pourriez plus accéder à votre domicile ;
- assurez-vous que vous avez reçu toutes les vaccinations nécessaires ;
- prenez d'avance les arrangements nécessaires pour le cas où vous devriez partir en laissant derrière vous des animaux domestiques ;
- renseignez-vous sur les autres mesures de protection nécessaires (par exemple : www.svv.ch > Konsumenteninfo > Prävention, www.bag.admin.ch, www.seismo.ethz.ch > Info, www.who.int, www.fema.gov, www.travel.state.gov/travel, www.danger.mongabay.com, www.qfz-potsdam.de, www.safecanada.ca > Conseils pour les individus et leur famille / Self-Help Advice for Families and Individuals, www.ready.gov) ;
- abonnez-vous à un service d'alerte par SMS (comme <http://www.tsunami-alarm-system.com>).

Les crises peuvent se traduire par de considérables pertes matérielles. Prémunissez-vous en contractant les assurances suivantes :

- assurance Soliswiss contre la perte des moyens d'existence à la suite d'une crise politique ;
- assurance ménage et bâtiment contre les catastrophes naturelles (et mettez régulièrement à jour vos inventaires) ;
- assurance maladie, accidents et/ou voyage couvrant les frais de traitement à l'étranger et de rapatriement, et/ou adhésion à la REGA (www.rega.ch) ;
- conservez des copies de tous vos documents importants (passeport, polices d'assurance, contrats, inventaires, certificat AVS, CV, etc.) dans un endroit sûr, par exemple chez des proches en Suisse.

Prenez aussi vos précautions pour le cas le plus grave :

- assurance-vie,
- procuration en faveur de votre conjoint ou concubin ;
- testament déposé dans un endroit sûr (à la représentation ou chez un notaire en Suisse).

Informez votre représentation de toute modification d'adresse, de numéro de téléphone (fixe et mobile), d'adresse de courrier électronique, afin qu'elle puisse vous joindre en cas de nécessité.

3. Conduite à tenir à l'approche d'une crise grave

Aux premiers signes de crise, assurez-vous régulièrement que toutes vos mesures d'anticipation sont en place. Déclarez à la représentation vos visiteurs de Suisse ou incitez-les à remplir le formulaire de déclaration pour voyageurs de passage téléchargeable sur le site de la représentation à l'approche d'une crise, et envoyez-le à la représentation. Informez aussi cette dernière de vos absences temporaires du pays.

La représentation n'a aucun moyen de garantir votre sécurité. En situation de crise, les réseaux de communication peuvent être interrompus. Il vous appartient donc de prendre le cas échéant la décision de partir ou de rester, dont vous assumerez vous-même les coûts et les risques. N'en informez pas moins la représentation de vos intentions ainsi que de vos éventuelles absences de votre domicile en cas de crise.

4. Conduite à tenir en cas de danger

- Tenez-vous au courant de la situation par la télévision (CDN = Chaîne 37), la radio (CDN : 92,5 FM, 1040 AM et 1130 AM ; Z101 : StoDgo+Sur+Este : 101.3 FM et Cibao+Norte : 101.5 FM) et

l'Internet (www.elcaribecdn.com, www.z101fm.com, www.defensacivil.gov.do). Ne cédez pas à la panique et ne croyez pas toutes les rumeurs qui circulent.

- Maintenez le contact avec la représentation suisse ou avec votre agent de liaison. Des informations à caractère général (conseils aux voyageurs, par exemple) sont publiées sur le site Internet de la représentation (www.eda.admin.ch/santodomingo).
- Maintenez le contact avec vos proches en Suisse, qui s'inquiètent pour vous.
- En cas d'alerte d'un ouragan, munissez-vous d'eau potable et de réserves alimentaires, éventuellement de diesel pour le générateur, de lampes de poche avec des piles de rechange, éventuellement de bougies ainsi que des pansements et des médicaments. Protégez les grandes fenêtres avec du ruban adhésif en croix ou avec un barrage de planches et restez si possible toujours à la maison.
- N'opposez aucune résistance à des personnes armées. Évitez toute provocation (geste brusque, parfois même contact oculaire ou regard fixe, sujets politiques), associez votre famille à l'événement, minimisez votre propre statut, ne donnez autour de vous aucun prétexte à punition.
- En cas d'enlèvement, votre meilleure stratégie est la coopération passive. Efforcez-vous d'établir des liens avec vos ravisseurs ; si vous êtes détenu pour une période prolongée, préparez-vous un programme quotidien d'exercices physiques et intellectuels, notez mentalement tout ce que vous pouvez, mais sans le laisser voir. Ne cherchez pas à fuir, à moins d'être sûr de réussir et de ne pas mettre en péril les autres prisonniers.
- Incendie dans un bâtiment : dans une pièce enfumée, tenez votre tête près du sol ; n'ouvrez pas les portes qui vous paraissent chaudes, n'utilisez pas les ascenseurs.
- Tremblement de terre : à l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous une table solide, un lit, un cadre de porte ou un mur intérieur porteur ; à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des lampadaires, des pylônes électriques et des arbres de grande taille ; ne restez pas sur les ponts ni dans les tunnels. En cas de dommages, coupez le robinet d'arrivée de gaz et le disjoncteur électrique.
- Épidémies : conformez-vous aux recommandations des autorités locales, de l'Office fédéral de la santé (www.bag.admin.ch) et de l'Organisation mondiale de la santé (www.who.int).
- Aidez les autres si cela ne doit pas vous mettre vous-même en danger.
- Si vous devez quitter votre lieu de séjour ou le pays, ou l'avez déjà fait, informez-en sans tarder la représentation.

Mars 2007